

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT RIBEAUVILLE  
**MAIRIE D'INGERSHEIM**

**A R R E T E M U N I C I P A L N° 87 / 2025**

**Portant réglementation de circulation  
Chemin dit « INGERSHEIMERWEG » et « TRAPPENFELDWEG »**

**LE MAIRE DE LA VILLE D'INGERSHEIM,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-5 et L.2542-2 à L.2542-4, relatifs aux pouvoirs de police du Maire quant à la circulation sur les routes nationales, les chemins départementaux et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations ;

**VU** le décret n° 58-1217 du 15 Décembre 1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et son article 25 ;

**VU** le Code de la Route et son article R 411-8 ;

**VU** les arrêtés ministériels des 10 et 15 juillet 1974 relatifs à la signalisation routière ;

**SUR** proposition de Monsieur QUIGNETTE Laurent, responsable de la manifestation ;

**CONSIDERANT** que pour la sécurité des coureurs du Bretzel ultra triathlon, il y a lieu de réglementer la circulation sur le chemin dit « INGERSHEIMERWEG »

**A R R E T E**

**ART. 1** Du dimanche 28 Juin 2026 au dimanche 05 Juillet 2026, la circulation sera interdite sur le chemin dit Ingersheimerweg et le chemin dit Trappenfildweg, dans le sens Ingersheim-Colmar et autorisée uniquement aux riverains dans le sens Colmar-Ingersheim.

**ART. 2** La signalisation routière sera mise en place, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, 8ème partie, par les soins de l'entreprise chargée de la manifestation, sous le contrôle de la commune et de l'unité routière de Colmar.

**ART. 3** Les panneaux de pré signalisation ou de signalisation devront obligatoirement être lestés. De nuit, le chantier devra obligatoirement être signalé.

**ART. 4** La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**ART. 5** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Commandant de la Brigade d'Ingersheim
- M. le Commandant de la Brigade de Wintzenheim
- M. RAMBO, Chef d'équipe à la ville d'INGERSHEIM
- M. QUIGNETTE Laurent, responsable de la manifestation
- Affichage
- Classement Police Municipale

Fait et rendu exécutoire  
Ingersheim, le 26 mai 2026

la Maire :

**Denise STOECKLE**



*[Handwritten signature of Denise Stoeckle]*